

Formulaire de demande de prestation de lavage des vêtements personnels

Je soussigné(e), (à remplir par le patient ou son représentant légal)

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Lien de parenté ou représentant légal :

Identité du patient (si le signataire n'est pas la personne hospitalisée mais sa famille ou son représentant légal)

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Date de naissance :

Considérant que pour assurer l'entretien de mon linge personnel, je ne suis pas en mesure de :

- le confier à ma famille
- me rendre à la laverie automatique de l'EPSM
- le confier à toute autre prestataire,

je demande la mise en œuvre de la prestation lavage de linge proposée par l'EPSM Morbihan

- pendant toute la durée de mon hospitalisation
- pour une durée ponctuelle

Objet de la prestation

La prise en charge du linge consiste dans le ramassage, l'entretien, le lavage, le séchage, le pliage et la livraison du linge.

Conditions d'exécution de la prestation de lavage

Trousseau :

Le patient doit posséder un trousseau suffisant lui permettant d'organiser un roulement des vêtements et des prestations de lavage. Par trousseau suffisant, on considère que le patient doit posséder cinq fois son besoin quotidien en linge, au minimum, ce minimum pouvant dans certaines situations atteindre sept. Cependant l'unité pourra préconiser des quantités différentes.

Une annexe jointe aux présentes propose une liste de trousseau conseillé.

Dans ces conditions, le patient, la famille ou le tuteur est invité à valider ce trousseau avec le cadre de santé de l'unité sur la base du protocole « traitement du linge personnel des patients ». Un inventaire est dressé à cette occasion.

Les vêtements doivent être faciles à laver et ne présenter aucune fragilité qui exigerait un traitement particulier (pas de laine 100 % et de thermolactyl). Ils ne doivent pas davantage être susceptibles de décoloration. Si le vêtement ne peut pas être pris en charge par l'EPSM en raison de sa composition, le vêtement sera retourné au patient.

En cas d'hospitalisation prolongée, il devra être pourvu au renouvellement de ce trousseau au regard de l'usure des vêtements.....

Modalités de prise en charge :

Par souci d'harmonisation et de simplicité, il sera proposé au patient, à la famille ou au tuteur que l'EPSM procède au marquage des vêtements. Cette prestation est réalisée gratuitement. Pour la réalisation de ce marquage, l'EPSM demande que le linge soit propre ou neuf. A défaut, il procédera à un lavage préalable payant.

le patient, la famille ou le tuteur devra en tout état de cause se rapprocher de la lingère de l'EPSM qui leur expliquera les contraintes et les exigences attendues. L'unité d'accueil devra alors vérifier que le linge est bien marqué au nom du patient.

Des sacs individualisés de couleur anthracite seront remis au patient. Ce dernier doit veiller avec l'aide de l'équipe, à les utiliser scrupuleusement. Ils seront utilisés pour y mettre le linge sale qui aura été préalablement inséré dans un sac plastique et identifié à l'aide d'une étiquette ou au marqueur indélébile.

Le ramassage du linge sale est quotidien sauf le week-end. Le délai de lavage proposé est de 3 jours ouvrés. La livraison intervient quotidiennement également sauf le week-end.

Le linge est restitué plié et filmé

Facturation de la prestation

Le tarif de cette prestation est de 3,93 € le kilo et est susceptible d'évoluer en cours de séjour.

Les paquets de linge sont pesés et enregistrés à l'entrée de la blanchisserie et à leur départ. Cette pesée constitue la base de la facturation du linge.

L'EPSM délivrera au patient, à la famille ou au tuteur une facture accompagnée du bordereau récapitulatif des prestations réalisées dans le mois précédent ou à la fin du séjour.

La famille ou le tuteur s'engage à régler les sommes dues à l'EPSM dans un délai de 30 jours suivant la réception de la facture.

Litiges

A défaut de paiement par le patient, la famille ou le tuteur des prestations de blanchissage de linge, l'EPSM Morbihan transmettra le dossier à la Trésorerie Générale de Vannes Municipale qui se chargera du recouvrement par tous moyens.

En cas de perte avérée de vêtements appartenant au patient du fait de l'EPSM, ce dernier procédera à une déclaration de perte à sa compagnie d'assurance et au remboursement des vêtements égarés.

Cette prestation court pendant toute la durée d'hospitalisation. Je suis informé que je peux cesser ou suspendre à tout moment la mise en œuvre de cette prestation.

Date :

Signature du patient, de la famille ou du tuteur

TROUSSEAU CONSEILLE

Pour femme

- 10 culottes coton
- 12 tricot de corps coton/combinaisons
- 5 soutien-gorge
- 8 chemises de nuit (4 été, 4 hiver)
- 2 robes de chambre et/ou peignoir
- 8 pulls/gilets
- 6 chemisiers
- 1 manteau/veste
- 6 robes d'hiver ou jupe ou pantalon
- 6 robes d'été ou jupe ou pantalon
- 10 paires de chaussettes/collants/bas
- 2 paires de chaussons lavables

Pour homme

- 10 slips/caleçons coton
- 8 tricot de corps coton
- 6 tee-shirts/polos
- 8 pulls/gilets
- 2 robes de chambre et/ou peignoir
- 8 pyjamas (4 été/4 hiver)
- 6 chemises
- 1 manteau/veste
- 6 pantalons/jogging
- 10 paires de chaussettes
- 2 paires de chaussons lavables